



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°7/ 2018 - 2019

Réunion du jeudi 14 mars 2019

Présidence de séance : M. Guy ANDRE

Présents : MM. Jacques BOULOGNE ; Maurice GAY ; Marc HAENEL ; Gérard JANTET.

Excusés : MM. Gérard BAUMANN ; Michel COPINNE ; Walter DE NARDIN ; Jean-Luc EVRARD ; Claude FLAGET ; Michel GENDRON ; Michel GOTTE ; André PETTE ; Pierre REY ; Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

Prochaine réunion le mardi 9 avril 2019

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard le jeudi 4 avril 2019

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

- **BAZEILLES - STADE JEAN-CLAUDE BERNARD - NNI 08 053 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 07.06.2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour le renouvellement de la pelouse naturelle, de la réfection du drainage ainsi que la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105m x 68m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 22 arroseurs dont 14 en périphérie (type) et pour conclure la mise en place de filet pare ballon derrière chaque but.

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (Rain Bird 7005/8005Rotors)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet, drainage de fond, renouvellement de la pelouse et l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

- **RETHEL - Stade MUNICIPAL – NNI 08 362 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 10/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 07/03/2021 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 122 lux ; Uniformité = 0.72 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,55

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **FAGNIERES – COMPLEXE SPORTIF ETIENNE et PHILIPPE WOLTER – NNI 51 242 01 03**

S'agissant d'une création, cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis. Elle émet un avis favorable pour la création d'un terrain en gazon synthétique (105m x 68m) s'inscrivant dans une installation de niveau 4SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ Plan et coupe transversale joints
- ✓ Plan des vestiaires aux dimensions conforme au Niveau 4

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau 4SYE sous réserve que l'accès à l'enceinte soit séparé de l'accès au terrain de BMX et que l'ensemble des équipements (vestiaires) soit conforme au Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux**
- 10.2. Confirmation de classement**

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux**
- 11.2. Confirmation de classement**
- 11.3. Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **FAGNIERES – COMPLEXE SPORTIF ETIENNE et PHILIPPE WOLTER – NNI 51 242 01 03**

S'agissant d'une création, cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Le niveau demandé correspond à un Niveau E5. Pour rappel, le niveau de classement E Foot à 11 s'applique exclusivement pour les installations existantes, ce qui n'est pas le cas pour ce projet.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate que dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur sous feu à 22 m / 20 projecteurs (5 par mât), l'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF
- ✓ Emh = 270 Lux
- ✓ Fu = 0.79
- ✓ Rapport mini / maxi = 0,61
- ✓ GR à 43
- ✓ Zones de dégagements respectés
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 m

Les valeurs sont conformes à un classement de Niveau E5 :

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émettra un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

- **VILLIERS EN LIEU – Stade André VINOT – NNI 52 534 01 02**

Cette installation est classée en niveau Foot à 11 jusqu'au 26/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot à 8 en date du 13/12/2018.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 8 jusqu'au 14/03/2029 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

- **ROUVRES SUR AUBE – Stade MUNICIPAL – NNI 52 439 01 01**

Cette installation est classée en niveau Foot à 11 jusqu'au 26/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 08/10/2018 et du rapport de visite de Monsieur Claude FLAGET, membre de la CRTIS

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. Claude FLAGET en date du 26/09/2018
- ✓ Arrêté d'ouverture au public en date du 08 octobre 2018 autorisant 300 personnes dans l'enceinte.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/03/2029 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

- **ECLARON BRAUCOURT STE LIVIERE – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI
52 182 55 01 (FAFA N° 7104170501)**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance du rapport de fin de travaux réalisé par Monsieur Claude FLAGET, Membre de la CRTIS en date du 14/02/2019 et des photos transmises par le Club à la suite de la mise en conformité du traçage.

Les valeurs d'éclairage sont les suivantes :

Eclairage moyen 158 lux ; uniformité : 0,65 ; Rapport Emini / Maxi 0,50.

L'installation est conforme au cahier des charges d'un terrain de Foot 5 palissades éclairé.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- Pris note du mail du District du 13/02/2019 : composition de la CDTIS pour cette saison.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. **Classements fédéraux initiaux**
- 10.2. **Confirmation de classement**

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. **Classements fédéraux initiaux**
- 11.2. **Confirmation de classement**
- 11.3. **Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **LEROUVILLE – STADE MAURICE BRIFFAUT - NNI 55 288 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 07/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une réfection et l'élargissement du terrain à 105 x 65m.

Documents fournis :

- ✓ Plan avec les dimensions de l'aire de jeu

Attention que les zones de dégagement de 2,50 m soient bien respectées tout autour de l'aire de jeu notamment l'implantation des buts pour le football réduit.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau 6 sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- Pris note du mail du District du 13/02/2019 : composition de la CDTIS pour cette saison.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

- **VERDUN – STADE BASE LOISIRS PRE L'EVEQUE 1 – NNI 55 545 03 01**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 19/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 13/03/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 19/10/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 181 lux, Uniformité = 0.77, Rapport Emini / Maxi = 0.49.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **HOMBOURG HAUT – STADE OMNISPORTS - NNI 57 332 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 21/02/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 26/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite réalisé par Mr. André PETTE, membre de la CRTIS, en date du 26/02/2019
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4 jusqu'au 21/02/2029, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **FLEURY – STADE DES TILLEULS - NNI 57 218 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 07/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite réalisé par Mr. André PETTE, membre de la CRTIS, en date du 22/02/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01/03/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

- **HAM SOUS VARSBERG – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 288 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement en Niveau 5 en date du 29/01/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite réalisé par Mr. André PETTE, membre de la CRTIS, en date du 26/02/2019

Compte tenu des éléments (absence de clôture), elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 28/03/2029 (date du GT Classement CFTIS), sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **HAM SOUS VARSBERG – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 288 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5s jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5s en date du 13/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite réalisé par Mr. André PETTE, membre de la CRTIS, en date du 26/02/2019

Compte tenu des éléments (absence de clôture, main-courante non conforme, absence de vestiaires), elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A 11 s jusqu'au 28/03/2029 (date du GT Classement CFTIS), sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **GOMELANGE – STADE MUNICIPAL - NNI 57 252 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 07/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau FOOT A 11 en date du 04/03/2019.

Pièce jointe :

- ✓ Demande de classement signé

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 07/12/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **REMERING LES HARGARTEN – STADE DU SEITERT – NNI 57 570 01 01**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 20/11/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réfection de l'aire de jeu.

Pièces fournies :

- ✓ Coupe transversale fournie par la société TECHNIGAZON sans nulle autre explication.
- ✓ Devis des travaux correspondants à 22 554,24€ HT en date du 22 mai 2018 permettant de connaître les travaux projetés.

Il résulte que les travaux à réalisés correspondent à un drainage partiel de surface et le remplacement de quelques drains et collecteurs.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de drainage partiel.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **CHATEAU SALINS – GYMNASSE MUNICIPALE - NNI 57 132 99 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 en date du 22/02/2019.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de classement le 22/02/2019.
- ✓ Le rapport de la visite de Monsieur André PETTE, membre de la CRTIS en date du 22/02/2019
- ✓ Arrêté d'ouverture au public du 15/07/2009,
- ✓ Procès-verbal de la Commission de sécurité du 19/04/2018,
- ✓ Plan (vestiaires et aire de jeu)

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 28/03/2029 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 13 février 2019
- 6 mars 2019

8. AFFAIRES DIVERSES

- **DIEUZE - STADE JEAN MERMOZ 1 – NNI 57 177 01 01**

Réception d'un courrier du 07/03/2019 concernant la construction d'un ensemble vestiaires. Pour qu'il y ait une suite, merci de transmettre une demande d'avis préalable avec les documents demandés.
Remerciements.

9 . FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

- **SARREGUEMINES – STADE DES FAÏENCERIES - NNI 57 631 02 01**

Cette installation a été classée en niveau E4 jusqu'au 18/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 11/02/2019.

La commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 18/02/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 241 lux ; uniformité : 0,78 ; Rapport Emin / Maxi 0,57.

10.3 Divers

- **LONGEVILLE LES METZ – STADE DEZAVELLE – NNI 57 412 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance du courriel reçu de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS avec en pièce jointe le courrier d'engagement d'entretien par les services techniques dans la limite de leur compétence, ou par une entreprise spécialisée, de l'ensemble de l'éclairage.

La commission transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Remerciements

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **FAREBERSVILLER – STADE DU CHATEAU D'EAU – NNI 57 207 55 01**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage et des documents fournis.

Après étude des documents versés au dossier, il s'avère que pour donner un avis pour un classement de FUTSAL, il faut qu'il y ait l'aire de jeu avec les surfaces exactes et l'équipement (vestiaires) , or un plan de l'aire de jeu avec des cotes allant de 15 à 25 m pour la largeur et de 25 à 42 m pour la longueur.

En ce qui concerne l'éclairage, il n'y a pas de dossier technique.

Pour se prononcer, la Commission doit être en possession de ses documents.

INSTALLATIONS

2. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

- **BUHL - Stade MUNICIPAL - NNI 68 177 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/06/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 30/01/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 31/01/2019

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08/06/2026, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **ESCHAU – COMPLEXE SPORTIF - NNI 67 131 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 22/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **WITTENHEIM - Stade GEORGES STEPHAN - NNI 68 376 03 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 19/11/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 22/10/2018.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 06/12/2018

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19/11/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **BERGHOLTZ - Stade SCHLUMBERGER - NNI 68 029 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2010.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 23/10/2018.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 6.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/03/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **HEITEREN - Stade MUNICIPAL 2 - NNI 68 130 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 23/11/2018.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 6.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **WINGEN SUR MODER - Stade MUNICIPAL - NNI 67 538 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 03/11/2018.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 6.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **ANDOLSHEIM - Stade de l'III - NNI 68 007 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 22/03/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 11/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 6.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 22/03/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **BUHL - Stade MUNICIPAL 2 - NNI 68 177 01 02**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 03/10/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau Foot à 11 en date du 30/01/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau Foot à 11.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau Foot à 11 jusqu'au 08/06/2026 (idem terrain N°1), sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **ANDOLSHEIM - Stade de l'III 2 - NNI 68 007 01 02**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 03/10/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau Foot à 11 en date du 11/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau Foot à 11.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau Foot à 11 jusqu'au 03/10/2026, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2.3. Changements de niveau de classement

- **MEYENHEIM - Stade de l'III 1 - NNI 68 205 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 29/01/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 29/01/2019
- ✓ Plan

Le dossier est conforme à la demande de changement de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/03/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **HEITEREN - Stade MUNICIPAL 1 - NNI 68 130 01 01**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 28/11/2018.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Le dossier est conforme à la demande de changement de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/03/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **HORBOURG WIHR - Stade de l'III 1 - NNI 68 145 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 25/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 30/09/2011
- ✓ Plan vestiaires

Le dossier est conforme à la demande de changement de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/03/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **HORBOURG WIHR - Stade de l'III 2 - NNI 68 145 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 25/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Le dossier est conforme à la demande de changement de niveau de classement demandée en Niveau 6.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/03/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

3.1. Classements initiaux

3.2. Classements provisoires

3.3. Confirmations de niveau de classement

- **STRASBOURG - Stade PACO MATEO - NNI 67 482 05 01**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 01/01/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 25/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ **AOP en date du 21/01/2019 (à transmettre par retour)**

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5SYE.

Les tests in situ de contrôle de qualité sportive et de sécurité sont à fournir pour le 21/05/2020.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE jusqu'au 01/01/2029 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

3.4. Changement de niveau de classement

- **ESCHAU – COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 67 131 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 01/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5sy en date du 14/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ **AOP en date du 21/01/2019 (à transmettre par retour)**

Le dossier est conforme à la demande de changement de niveau de classement demandée en Niveau 5sy.

En l'absence des tests in situ de contrôle de qualité sportive et de sécurité, elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5sy jusqu'au 01/09/2028 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **OBERHOFFEN SUR MODER - Stade MUNICIPAL - NNI 67 345 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 27/12/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5sy en date du 05/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ **AOP en date du 21/01/2019 (à transmettre par retour)**

Le dossier est conforme à la demande de changement de niveau de classement demandée en Niveau 5sy.

En l'absence des tests in situ de contrôle de qualité sportive et de sécurité, elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5sy jusqu'au 27/12/2026 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **MARCKOLSHEIM - Stade MUNICIPAL - NNI 67 281 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 14/11/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5sy en date du 06/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Tests in situ de contrôle de qualité sportive et de sécurité en date du 28/02/2019 non conforme
- ✓ **AOP en date du 21/01/2019 (à transmettre par retour)**

Le dossier est conforme à la demande de changement de niveau de classement demandée en Niveau 5sy. Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5sy jusqu'au 14/11/2026 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **MUTZIG - Stade ROGER LEISSNER 2 - NNI 67 313 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6SYE jusqu'au 29/10/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5sy en date du 23/08/2018.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ **AOP en date du 21/01/2019 (à transmettre par retour)**

Le dossier n'est pas conforme à la demande de changement de niveau de classement demandée en Niveau 5sy. En l'absence des tests in situ de contrôle de qualité sportive et de sécurité, elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 6sy jusqu'au 29/10/2027 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

4. RETRAITS DE CLASSEMENT

- ✓ **MUHLBACH SUR BRUCHE – STADE MUNICIPAL – NNI : 67 306 01 01**
- ✓ **ROTHAU – STADE DE LA SUCHETTE – NNI : 67 410 01 01**
- ✓ **NEUBOIS – STADE MUNICIPAL – NNI : 67 317 01 01**
- ✓ **DIEFFENBACH AU VAL – STADE DU HAECHI – NNI : 67 092 01 01**

5. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

5.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **TRUCHTERSHEIM - STADE DU KOCHERSBERG 1 – NNI 67 495 01 01**

Cette installation est classée en niveau 5sy jusqu'au 01/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réfection de l'aire de jeu, changement de moquette suite à des coulées de boues.

Pièces fournies :

- ✓ Coupe transversale fournie par la société FIELDTURF sans nulle autre explication.
- ✓ Lettre d'intention

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de remplacement du gazon synthétique.

- **INGWILLER - STADE BERNARD DECKER – NNI 67 222 01 01**

Cette installation était classée en niveau 5 Synthétique Provisoire jusqu'au 20/05/2009.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réfection de l'aire de jeu.

Pièces fournies :

- ✓ Coupe transversale
- ✓ Plan de l'aire de jeu (105 x 68 m)

La CRTIS constate que la main courante derrière la ligne de but n'est pas mise à 6,00 m tout le long de la ligne de but (article 1.1.7.b).

Extrait de l'article 1.1.7 – Zone de dégagement et zone libre

La zone de dégagement et la zone libre se mesurent à partir de l'extérieur des lignes de but et des lignes de touche. (On entend par ligne de but d'un point de corner à un autre)

b. Zone libre

Une surface supplémentaire, appelée "zone libre", en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

En dehors des exceptions prévues à l'article 2.2.4 du chapitre 2 du Titre 2, pour les niveaux de 1 à 5, aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone libre.

1. Pour les installations sportives de niveaux 3 à 5 en arrière des lignes de but et si le public y est admis:

- **il doit être réservé une zone libre de 6 m de largeur minimum entre la ligne de but et la main courante** ou la clôture de protection de l'aire de jeu séparant le public de l'aire de jeu.

- si la main courante est remplacée par une clôture de protection de l'aire de jeu d'une hauteur minimum de 2 m, la zone libre peut être réduite au minimum à 2,50 m sauf sur 20 m minimum en arrière de la surface de but où elle sera maintenue à 6 m.

Le projet n'est pas conforme en ce qui concerne l'aire de jeu.

La CRTIS n'est pas en possession des plans concernant le bâtiment Vestiaires, elle ne peut donc pas donner un avis sur ce dossier.

5.3. Installations équipées d'un arrosage

• **BUHL - Stade MUNICIPAL – NNI 68 177 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/06/2016.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour le renouvellement de la pelouse naturelle, de la réfection du drainage ainsi que la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (100m x 60m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 22 arroseurs dont 14 en périphérie.

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (Rain Bird 7005/8005Rotors)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de la mise en place de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

• **DRULINGEN - COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS – NNI 67 105 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour le renouvellement de la pelouse naturelle, de la réfection du drainage ainsi que la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105m x 64m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 22 arroseurs dont 14 en périphérie.

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (Rain Bird 7005/8005Rotors)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de la mise en place de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

• **ALTORF - Stade MUNICIPAL - NNI 67 008 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour le renouvellement de la pelouse naturelle, de la réfection du drainage ainsi que la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (100m x 60m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 22 arroseurs dont 14 en périphérie.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Devis de 23 365,88 € HT
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (Rain Bird 7005/8005Rotors)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de la mise en place de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'oeuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

6. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6.1. Classements initiaux

6.2. Confirmations de niveau de classement

6.3. Changements de niveau de classement

7. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE

AU PUBLIC

8. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 24/02/2019

9. AFFAIRES DIVERSES

- **SAINT LOUIS - Stade DE LA FRONTIERE - NNI 68 297 01 01**

Cette installation est classée en Niveau TRAVAUX depuis le 28/02/2019 jusqu'au 31/07/2019.

La Commission prend connaissance du courrier de la mairie contenant l'engagement et le planning de l'aménagement du parc de stationnement sécurisé pour les Joueurs et Officiels.

Remerciements

- **MULHOUSE – Stade DU BRUSTLEIN - NNI 68 224 02 01**

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 02/09/2022.

La Commission prend connaissance du Tests in situ de qualité sportive et de sécurité en date du 29/11/2018 demandé par la FFF.

- A la demande des représentants du District ALSACE, il est demandé que les notifications concernant les installations de la Ville de STRASBOURG soient adressées à Monsieur Luc CHRISTOPHE en plus du circuit normal de communication.
- Madame Nathalie RAMONET, correspondante Administrative de la commission sera en charge de transmettre les décisions fédérales et Liguales à Mr. CHRISTOPHE.

10. FAFA

ECLAIRAGES

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

11.1. Classements fédéraux initiaux

• SAINT LOUIS - Stade DE L'AU – NNI 68 297 02 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E4 en date du 15/11/2018.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- Attestation de conformité en date du 15/02/2019.
- Attestation d'entretien du 21/11/2018.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 288 lux ; uniformité : 0,75 ; Rapport Emin / Maxi 0,52.

La Commission proposera le classement de l'éclairage à la CFTIS lorsque cette installation sera classée, le classement étant échu depuis le 01/03/2019 (Niveau Foot à 11SYE provisoire jusqu'au 01/03/2019), conformément à l'article 3.2.1 du RÈGLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES, adopté par l'Assemblée Fédérale du 31 mai 2014.

Extrait de l'Article 3.2.1 – Instances décisionnaires

Une installation d'éclairage ne pourra être classée qu'à la condition expresse que le stade lui-même fasse l'objet d'un classement fédéral mentionnant le niveau de classement de l'installation.

• BISCHEIM - Stade MARS – NNI 67 043 02 01

Cette installation était classée en Niveau EFOOT à 11 jusqu'au 21/08/2018.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 10/01/2019 suite à la mise en place de projecteurs LED.

Documents reçus :

- Attestation de conformité en date du 05/07/2018
- Attestation entretien du 02/10/2018.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 14/03/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 189 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emin / Maxi = 0.45.

• BERGHOLTZ - Stade SCHLUMBERGER – NNI 68 029 01 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 30/11/2018 pour un éclairage existant.

Documents reçus :

- **Certificat de conformité (à transmettre par retour)**
- Attestation entretien du 04/12/2018.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 30/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 130 lux, Uniformité = 0.56, Rapport Emini/Maxi = 0.34.

• MUTZIG - Stade ROGER LEISSNER 2 - NNI 67 313 01 02

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 23/08/2018.

Documents reçus :

- **Certificat de conformité (à transmettre par retour)**
- **Attestation entretien (à transmettre par retour)**

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 23/08/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 208 lux, Uniformité = 0.60, Rapport Emini / Maxi = 0.38.

11.2. Confirmation de classement

Niveau E3 :

• BIESHEIM - Stade MUNICIPAL – NNI 68 036 01 01

Cette installation est classée en Niveau E3 jusqu'au 18/03/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 21/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E3 jusqu'au 18/03/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 386 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini / Maxi = 0.51.

• STRASBOURG - Stade EMILE STAHL – NNI 67 482 02 01

Cette installation est classée en Niveau E3 jusqu'au 18/03/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 25/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E3 jusqu'au 18/03/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage Moyen = 376 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini / Maxi = 0.59.

Niveau E4 :

- **SAINT LOUIS - Stade DE LA FRONTIERE – NNI 68 297 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 21/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 19/02/2019.

La commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 21/02/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage Moyen = 300 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini / Maxi = 0.57.

- **ESCHAU – COMPLEXE SPORTIF – NNI 67 131 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 26/04/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 21/02/2019.

La commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 26/04/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage Moyen = 230 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini / Maxi = 0.50.

Niveau E5 :

- **STRASBOURG - Stade MICHEL WALTER 2 – NNI 67 482 15 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 25/02/2019.

La commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E5 compte tenu de l'avis préalable favorable de la CFTIS en date du 18/02/2015, jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 290 lux, Uniformité = 0.79, Rapport Emini / Maxi = 0.64.

- **HEITEREN - Stade MUNICIPAL – NNI 68 130 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 18/02/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 23/11/2018.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 23/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 139 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini / Maxi = 0.43.

- **ZELLWILLER - Stade DENIS SCHALK – NNI 67 557 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 17/01/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 193 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini / Maxi = 0.56.

- **MOLSHEIM – PARC DES SPORTS STADIUM 2 – NNI 67 300 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 30/01/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 142 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini / Maxi = 0.42.

- **MULHOUSE - Stade BOURTZWILLER – NNI 68 224 03 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 12/01/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 30/01/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 30/01/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 235 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini / Maxi = 0.57.

- **MULHOUSE - Stade DU BRUSTLEIN – NNI 68 224 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 12/01/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 14/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/01/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 210 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini / Maxi = 0.52.

- **MULHOUSE – COMPLEXE SPORTIF DE LA DOLLER – NNI 68 224 04 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 14/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 267 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini / Maxi = 0.54.

- **LINGOLSHEIM - Stade JOFFRE LEFEBVRE – NNI 67 267 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 12/01/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 28/01/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/01/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 184 lux, Uniformité = 0.78, Rapport Emini/Maxi = 0.67.

- **GEISPOLSHEIM - Stade JEAN-JACQUES BERST - NNI 67 152 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 13/02/2019.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 130 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini / Maxi = 0.44.

- **STRASBOURG - Stade PACO MATEO - NNI 67 482 05 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 25/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 224 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini / Maxi = 0.52.

- **STRASBOURG - Stade MICHEL WALTER – NNI 67 482 15 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/03/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 25/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/03/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 193 lux, Uniformité = 0.78, Rapport Emini / Maxi = 0.53.

- **STRASBOURG - Stade DE LA CANARDIERE – NNI 67 482 10 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/08/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 25/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/08/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 333 lux, Uniformité = 0.77, Rapport Emini / Maxi = 0.53.

- **GEISPOLSHEIM - Stade SAMSON LEJEUNE – NNI 67 152 01 03**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 13/02/2019.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 128 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini / Maxi = 0.46.

- **COLMAR - PARC DES SPORTS STADIUM 2 – NNI 68 066 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 19/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 377 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini / Maxi = 0.50.

Niveau EFoot à 11 :

- **COLMAR - PARC DES SPORTS STADIUM 3 – NNI 68 066 01 03**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 19/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 115 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini / Maxi = 0.52.

- **COLMAR - PARC DES SPORTS STADIUM 4 – NNI 68 066 01 04**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 19/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 134 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini / Maxi = 0.47.

- **COLMAR – Stade du LADHOF – NNI 68 066 02 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 19/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 164 lux, Uniformité = 0.64, Rapport Emini / Maxi = 0.30.

- **HOERDT - Stade MUNICIPAL 1 - NNI 67 205 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 05/12/2018.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 146 lux, Uniformité = 0.68, Rapport Emini / Maxi = 0.49.

- **HOERDT - Stade MUNICIPAL 2 - NNI 67 205 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 05/12/2018.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 195 lux, Uniformité = 0.55, Rapport Emini / Maxi = 0.30.

- **HEGENEY - Stade MUNICIPAL – NNI 67 186 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 12/12/2018.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 126 lux, Uniformité = 0.63, Rapport Emini/Maxi = 0.39.

- **HUNSPACH - Stade MUNICIPAL 2 - NNI 67 213 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 17/12/2018.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 144 lux, Uniformité = 0.41, Rapport Emini / Maxi = 0.18.

- **HOENHEIM - Stade OMNISPORTS LE CHENE 2 – NNI 67 204 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 15/10/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 20/12/2018.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 20/12/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 184 lux, Uniformité = 0.54, Rapport Emini / Maxi = 0.30.

- **BINDERNHEIM - Stade du LEH – NNI 67 040 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 03/12/2018.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 03/02/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 160 lux, Uniformité = 0.55, Rapport Emini / Maxi = 0.28.

- **BISCHHEIM – COMPLEXE SPORTIF OUEST – NNI 67 043 03 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 10/01/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 181 lux, Uniformité = 0.65, Rapport Emini / Maxi = 0.48.

- **OBERHOFFEN SUR MODER - Stade MUNICIPAL – NNI 67 345 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 28/08/2015.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 15/11/2018.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 15/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 198 lux, Uniformité = 0.54, Rapport Emini / Maxi = 0.34.

- **MULHOUSE – Stade DROUOT – NNI 68 224 09 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 12/01/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 14/02/2019.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 14/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 211 lux, Uniformité = 0.55, Rapport Emini / Maxi = 0.41.

- **MARCKOLSHEIM – Stade MUNICIPAL – NNI 67 281 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 02/03/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 06/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 02/03/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 187 lux, Uniformité = 0.54, Rapport Emini / Maxi = 0.24.

- **KOGENHEIM - Stade MUNICIPAL 2 – NNI 67 246 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 15/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 145 lux, Uniformité = 0.56, Rapport Emini / Maxi = 0.32.

- **ESCHAU – COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 67 131 01 02**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 31/03/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 14/02/2019.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 14/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 199 lux, Uniformité = 0.55, Rapport Emini / Maxi = 0.42.

- **WITTENHEIM - Stade LEO LAGRANGE – NNI 68 376 01 03**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 19/04/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 22/10/2018.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 22/10/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 120 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini / Maxi = 0.56

- **STRASBOURG - Stade EXES – NNI 67 482 26 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 10/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 25/02/2019.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 25/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 265 lux, Uniformité = 0.62, rapport Emini / Maxi = 0.35.

- **STRASBOURG - Stade PACO MATEO 2 - NNI 67 482 05 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 28/09/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11 en date du 25/02/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 25/02/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 178 lux, Uniformité = 0.42, Rapport Emini / Maxi = 0.20.

12. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

12.1. Classements fédéraux initiaux

12.2. Confirmation de classement

- **KINGERSHEIM - Salle Polyvalente - NNI 68 166 99 03**

Cette installation est classée en Niveau EFUTSAL 2 jusqu'au 16/03/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFUTSAL 2 en date du 01/03/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFUTSAL 2 jusqu'au 16/03/2021 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage Moyen = 981 lux, Uniformité = 0.87, Rapport Emini / Maxi = 0.66.

12.3. Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **SCHILTIGHEIM – Stade ERNEST ROMENS – NNI 67 447 03 01**

Cette installation est classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 19/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Le niveau demandé correspond à un Niveau E5, il s'agit de remplacer les ampoules à iode métallique par des Leds.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate que dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur sous feu à 22 m / 20 projecteurs (5 par mât), l'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF
- ✓ Projecteurs Leds
- ✓ Emh = 270 Lux
- ✓ Fu = 0.79
- ✓ Rapport mini / maxi = 0,61
- ✓ GR à 43
- ✓ Zones de dégagements respectés
- ✓ Aire de jeu de 100 x 65 m

Les valeurs sont conformes à un classement de Niveau E5 :
Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.
La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. **Classements fédéraux initiaux**

10.2. **Confirmation de classement**

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. **Classements fédéraux initiaux**

11.2. **Confirmation de classement**

11.3. **Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Le Président de la CRTIS de la LGEF

Guy ANDRE